



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 3 novembre 2020
N° 347

COMMUNIQUE DE PRESSE

Numérisation des commerces de proximité : l'Etat lance un appel à projets pour identifier les offreurs de solutions numériques pour accompagner ces entreprises à poursuivre leur activité

Au regard de la situation sanitaire actuelle, le Gouvernement se mobilise pleinement pour accompagner les artisans, les commerçants et les indépendants qui sont dans l'obligation de fermer leur commerce. Ils auront la possibilité de maintenir leur activité en développant un service de livraison, et de retrait de commande. Il est important de noter que **le chiffre d'affaires généré par ces ventes ne sera pas pris en compte dans le calcul de l'aide au titre du fonds de solidarité**. Pour rappel, un commerçant fermé administrativement peut recevoir une indemnisation mensuelle du fonds de solidarité allant jusqu'à 10 000 €.

L'Etat lance donc un appel à projets auprès d'offeurs de solutions numériques prêts à s'engager pour accompagner les petites entreprises, notamment les commerces, artisans, restaurateurs et les PME dans la mise en place de services permettant la vente en ligne, tels que des offres de livraison de proximité, de paiement ou des solutions de places de marché locales.

L'objectif est d'identifier les offreurs de solutions positionnés sur les secteurs d'activité suivants permettant :

- de développer un site marchand ;
- de mettre en place une solution de paiement en ligne ;
- de proposer un service de logistique et / ou de livraison ;
- d'offrir des solutions de communication auprès des clients ;
- de référencer des commerçants sur une place de marché locale.

Les offreurs seront notamment sélectionnés sur la base de :

- leur engagement à proposer une offre gratuite (ou un tarif préférentiel) de qualité pendant au moins la durée du confinement, et ce sans durée minimale d'engagement de la part de l'entreprise ;
- la capacité des offreurs à accompagner techniquement les TPE et PME à mettre en œuvre leur solution au travers de tutoriels, de mise en œuvre de dispositifs d'appui (hotline, chat en ligne,...) ;
- leur capacité, notamment pour les places de marché et les services de livraison, à promouvoir les acteurs de proximité.

Cet appel à projets fera l'objet d'un premier relevé intermédiaire mercredi 4 novembre à 18h00 et les premières offres labellisées seront annoncées dès jeudi.

Les offres labellisées feront l'objet d'une communication spécifique par l'Etat et ses partenaires.

[Lien de l'appel à projet :](#)

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/commerce-et-artisanat/appel-projets-pour-renforcer-la-digitalisation-du-commerce-de-proximite>

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire
Cabinet d'Alain Griset
Cabinet de Cédric O

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr

presse@numerique.gouv.fr